

ASSEMBLEE GENERALE

QUATORZIEME SESSION

Documents officiels


835^e
SEANCE PLENIERE

Mardi 3 novembre 1959,
à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
<i>Hommage à la mémoire de S. M. Sisavang-Vong, roi du Laos</i>	571
<i>Point 15 de l'ordre du jour:</i> <i>Election de trois membres non permanents du Conseil de sécurité (suite)</i>	571
<i>Point 72 de l'ordre du jour:</i> <i>Bibliothèque de l'Organisation des Nations Unies: don de la Fondation Ford</i> <i>Rapport de la Cinquième Commission</i>	572
<i>Point 14 de l'ordre du jour:</i> <i>Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique</i>	577

Président: M. Víctor A. BELAUNDE (Pérou).

Hommage à la mémoire de S. M. Sisavang-Vong, roi du Laos

1. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Avant d'aborder l'examen de l'ordre du jour, j'ai le triste devoir d'inviter les représentants à se lever et à observer une minute de silence, en hommage à la mémoire de S. M. Sisavang-Vong, roi du Laos, récemment décédé.

Les représentants, debout, observent le silence.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR
Election de trois membres non permanents du Conseil de sécurité (suite)

2. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Les représentants se rappelleront qu'à la 830^{ème} séance, le 19 octobre 1959, le vote a été interrompu après qu'il eut été procédé, sans résultat, au premier d'une série de trois scrutins ne pouvant porter que sur les candidatures de la Pologne et de la Turquie. Conformément au règlement intérieur, il convient donc de procéder maintenant au deuxième tour de scrutin limité.

3. L'Assemblée se réunissant aujourd'hui dans la salle de réunion de la Première Commission, et afin de faciliter les opérations de vote, les représentants ne seront pas invités à se rendre à l'urne pour y déposer leur bulletin; l'urne sera présentée à chacun d'eux, en commençant par celui du pays dont le nom aura été tiré au sort.

4. Je donne la parole au représentant de l'Union soviétique pour une question d'ordre.

5. M. SOBOLEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Je voudrais faire une

observation sur la procédure de vote. Nous sommes au point de voter sur une question très importante et je constate que de nombreux représentants sont absents. Cela est peut-être dû au fait que la séance plénière se tient non pas dans la salle de l'Assemblée comme d'habitude, mais dans la salle de la Première Commission. Ne conviendrait-il pas d'attendre quelques minutes avant de procéder au vote?

6. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): L'observation du représentant de l'Union soviétique est justifiée, car je vois que les représentants arrivent; j'attendrai donc encore quatre ou cinq minutes avant d'ouvrir le scrutin, afin que la plupart des représentants soient présents.

7. Je crois que maintenant nous sommes à peu près au complet. D'ailleurs, comme il faudra un certain temps pour faire circuler l'urne, je pense que si d'autres représentants arrivent, ils pourront encore y déposer leur bulletin, même si elle a déjà passé devant leur place à ce moment-là. J'espère avoir donné ainsi satisfaction au représentant de l'Union soviétique, avec qui je suis d'accord. J'invite le Secrétariat à présenter l'urne aux divers représentants, en commençant par celui de l'Australie.

A la demande du Président, M. Théard (Haïti) et M. Masfar (Indonésie) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés:	75
Bulletins nuls:	0
Bulletins valables:	75
Abstentions:	0
Nombre de votants:	75
Majorité requise:	50

Nombre de voix obtenues:

Pologne	39
Turquie	36

8. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Le dernier vote n'ayant pas donné de résultat, nous allons procéder au troisième tour de scrutin limité.

A la demande du Président, M. Théard (Haïti) et M. Masfar (Indonésie) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés:	79
Bulletins nuls:	0
Bulletins valables:	79
Abstentions:	0
Nombre de votants:	79
Majorité requise:	53

Nombre de voix obtenues:

Turquie	41
Pologne	38

9. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Vu le résultat négatif du dernier vote, nous allons passer, conformément au règlement intérieur, au premier d'une série de trois tours de scrutin sans limitation de candidatures.

A la demande du Président, M. Théard (Haïti) et M. Masfar (Indonésie) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés:	80
Bulletins nuls:	0
Bulletins valables:	80
Abstentions:	1
Nombre de votants:	79
Majorité requise:	53

Nombre de voix obtenues:

Turquie	43
Pologne	36

10. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Le dernier vote n'ayant pas donné de résultat, nous allons procéder au deuxième tour de scrutin sans limitation de candidatures.

A la demande du Président, M. Théard (Haïti) et M. Masfar (Indonésie) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés:	81
Bulletins nuls:	0
Bulletins valables:	81
Abstentions:	1
Nombre de votants:	80
Majorité requise:	54

Nombre de voix obtenues:

Pologne	40
Turquie	40

11. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Le résultat du dernier vote ayant été négatif, nous allons procéder au troisième tour de scrutin sans limitation de candidatures.

A la demande du Président, M. Théard (Haïti) et M. Masfar (Indonésie) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés:	81
Bulletins nuls:	0
Bulletins valables:	81
Abstentions:	1
Nombre de votants:	80
Majorité requise:	54

Nombre de voix obtenues:

Pologne	40
Turquie	39
Finlande	1

12. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Comme le dernier vote n'a pas donné de résultat, nous allons procéder, conformément au règlement intérieur, au premier d'une série de trois scrutins ne pouvant porter que sur les candidatures de la Pologne et de la Turquie.

A la demande du Président, M. Théard (Haïti) et M. Masfar (Indonésie) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés:	81
Bulletins nuls:	0
Bulletins valables:	81
Abstentions:	1
Nombre de votants:	80
Majorité requise:	54

Nombre de voix obtenues:

Turquie	42
Pologne	38

13. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Etant donné que six tours de scrutin successifs viennent d'avoir lieu sans donner de résultat, il me semble inutile de poursuivre cette série de votes. S'il n'y a pas d'objections de la part des membres de l'Assemblée, je me permettrai de suggérer que nous différions cette élection de deux semaines.

Il en est ainsi décidé.

POINT 72 DE L'ORDRE DU JOUR

Bibliothèque de l'Organisation des Nations Unies:
don de la Fondation Ford

RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/4252)

14. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Je suis tout particulièrement heureux de soumettre à l'examen de l'Assemblée la question de la bibliothèque de l'Organisation des Nations Unies, heureux aboutissement de l'initiative du Secrétaire général et de la collaboration des membres de la Fondation Ford.

15. La Cinquième Commission a rédigé sur cette question un rapport [A/4252] dans lequel elle recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution qui figure au paragraphe 10 du rapport. Avant de donner la parole au Rapporteur, je tiens à m'associer avec enthousiasme aux délégations qui ont rendu hommage tant aux efforts diligents du Secrétaire général qu'à la généreuse contribution de la Fondation Ford, qui permettra à l'ONU de disposer d'une importante bibliothèque de caractère international.

16. M. NAIK (Pakistan) [Rapporteur de la Cinquième Commission] (traduit de l'anglais): J'ai l'honneur de présenter le rapport de la Cinquième Commission [A/4252] sur le point 72 de l'ordre du jour, intitulé "Bibliothèque de l'Organisation des Nations Unies: don de la Fondation Ford". Pendant le débat en commission, les délégations ont été unanimes à rendre le plus vif hommage à la générosité de la Fondation Ford, qui, par son don opportun, permettra de construire la nouvelle bibliothèque dont l'ONU a toujours eu grandement besoin depuis qu'elle s'est installée dans les locaux du nouveau Siège. Les délégations ont aussi été unanimes à féliciter chaleureusement le Secrétaire général et ses collaborateurs, en particulier M. Cordier, des efforts inlassables qu'ils ont accomplis pour permettre la réalisation de ce projet, comme de la manière dont ils ont su mener à bonne fin les négociations entreprises à ce sujet. Le projet de résolution, présenté par 45 délégations, a été adopté à l'unanimité par la Cinquième Commission.

Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter le rapport de la Cinquième Commission.

17. Le SECRETAIRE GENERAL (traduit de l'anglais): Puisque nous en sommes au dernier stade de l'examen du point de l'ordre du jour intitulé "Bibliothèque de l'Organisation des Nations Unies: don de la Fondation Ford", je voudrais ajouter quelques mots à ce que j'ai dit lorsque j'ai annoncé ce don pour la première fois aux membres de l'Assemblée générale, le 29 septembre 1959, devant la Cinquième Commission [711ème séance].

18. La construction d'une nouvelle bibliothèque, qui est rendue possible par le don généreux de la Fondation Ford, représente la réalisation d'un espoir que nous caressons depuis longtemps.

19. La conception du bâtiment utilisé depuis que l'Organisation des Nations Unies s'est installée dans les locaux du nouveau Siège n'a jamais répondu aux besoins d'une bibliothèque. Le nombre des acquisitions allant grandissant et la bibliothèque étant de plus en plus utilisée par les délégations et le Secrétariat, ainsi que par des érudits et des écrivains, ce bâtiment est maintenant tout à fait insuffisant.

20. C'est pour cette raison que des consultations, qui ont duré relativement longtemps, ont été entreprises avec les administrateurs de la Fondation Ford, en vue d'obtenir les fonds nécessaires à la construction d'un nouveau bâtiment. Nos conversations ont été menées à fond et en détail. Nous avons expliqué comment la bibliothèque avait déjà pu devenir une bibliothèque internationale spécialisée, ses collections les plus importantes ayant été constituées en fonction de la portée des divers sujets qui, sur le plan international, touchent aux questions débattues par les organes principaux de l'ONU ainsi qu'aux programmes approuvés par eux. Le fait que la bibliothèque est de plus en plus utilisée par les délégations et le Secrétariat, ainsi que par des personnes de l'extérieur, prouve non seulement qu'elle répond à un besoin précis, mais aussi que l'on a déjà su faire beaucoup pour constituer une bibliothèque internationale spécialisée de grande valeur. A mesure que le nombre des Membres de l'Organisation augmente, ainsi que les besoins auxquels la bibliothèque doit pourvoir, il importe que celle-ci continue de se développer dans le même sens jusqu'à un niveau optimum, grâce à quoi elle sera la bibliothèque la plus complète du monde pour les principales matières dans lesquelles elle se spécialise. Si les délégations et le Secrétariat peuvent bénéficier de services de cette nature, qui leur fourniront une source inépuisable de renseignements sérieux et concrets sur les questions discutées par les organes de l'ONU et sur les programmes exécutés par le Secrétariat, l'accomplissement des nobles fins de l'Organisation s'en trouvera donc grandement facilité.

21. Lorsqu'elle a pris sa décision au cours d'une réunion de son conseil d'administration au mois de juin dernier, la Fondation Ford a été impressionnée par cette conception du rôle de la bibliothèque et, soucieuse de contribuer à une cause d'une importance capitale pour le monde d'aujourd'hui, elle a jugé bon d'écarter certaines considérations de principe qui l'avaient jusque-là retenue d'approuver le don.

22. Je crois que tous les membres de l'Assemblée générale se joindront à moi pour apprécier comme il se doit, non seulement ce don généreux de 6.200.000 dollars, mais aussi l'esprit dans lequel il est fait. La Fondation Ford n'a pas seulement voulu servir la cause des Nations Unies: elle a souhaité aussi que

le nouveau bâtiment soit d'une haute conception esthétique, construit avec les meilleurs matériaux et meublé et équipé selon les normes adoptées pour les bibliothèques les plus modernes. Les architectes et moi-même sommes persuadés que la somme offerte à l'Organisation, compte tenu des intérêts, doit permettre de parvenir à ces résultats. Les fonds inutilisés seraient, bien entendu, reversés à la Fondation.

23. En faisant ce don généreux à l'Organisation des Nations Unies, la Fondation Ford espère, et cela n'est que naturel, que les services et les collections de la bibliothèque seront développés de façon que l'on puisse tirer un parti maximum des possibilités qu'offrira le nouveau bâtiment et répondre au mieux aux besoins des délégations, du Secrétariat, des érudits et des écrivains. Je pense que l'Assemblée générale ne pourra qu'approuver cette façon de voir et accueillera favorablement les recommandations qu'en temps opportun je ferai à ce sujet.

24. J'espère que l'Assemblée générale, en séance plénière, confirmera la décision que la Cinquième Commission a déjà prise lorsqu'elle a approuvé à l'unanimité le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie, ce qui nous permettra de prendre les mesures voulues pour poursuivre la réalisation de ce projet.

25. M. MATSCH (Autriche) [traduit de l'anglais]: De nos jours, les bibliothèques sont devenues une partie essentielle de notre existence au point que, sans elles, il serait difficile d'imaginer comment nous pourrions faire nos études, nos recherches, voire notre travail quotidien.

26. La bibliothèque des Nations Unies est, en quelque sorte, la mémoire de l'Organisation et, à mesure que celle-ci se développe, toutes les connaissances ainsi accumulées, et conservées avec soin pour être transmises aux générations futures, deviendront plus vastes et profondes. D'autres pays deviendront Membres de la famille des Nations Unies dans les années qui viennent; ils trouveront dans notre bibliothèque des renseignements précieux et la plupart des éléments indispensables pour mieux comprendre nos problèmes communs et les efforts que nous faisons ensemble pour les résoudre.

27. Devant ce processus régulier de croissance et d'expansion, notre bibliothèque doit, pour ne pas se laisser distancer, disposer de moyens techniques suffisants, de façon que nos efforts ne risquent pas de se trouver contrariés. Nous avons tous constaté que la bibliothèque dont nous sommes actuellement dotés était de moins en moins en mesure de satisfaire une demande chaque jour croissante. L'offre généreuse de la Fondation Ford de fournir à l'ONU les moyens financiers nécessaires pour construire une bibliothèque nouvelle et appropriée, meublée et équipée selon les conceptions les plus modernes, nous cause une satisfaction profonde.

28. C'est donc avec grand plaisir que la délégation autrichienne s'est jointe à de nombreuses autres délégations pour présenter le projet de résolution dont l'Assemblée est maintenant saisie.

29. Cependant, la construction d'un nouveau bâtiment pour abriter notre bibliothèque ne suffira pas à faire de cette dernière l'instrument efficace que nous voudrions tous la voir devenir. Il faudra que le Secrétaire général et tous les Etats Membres s'inté-

ressent activement à cette bibliothèque et lui fournissent toute l'aide qu'elle mérite.

30. Nous sommes certains que le Secrétaire général mettra à la disposition de la nouvelle bibliothèque le personnel suffisant pour faire face à des tâches croissantes, et qu'il continuera de veiller tout particulièrement à ce que les bibliothécaires possèdent toutes les qualités requises afin que le travail s'accomplisse dans les meilleures conditions.

31. De même, nous sommes certains que tous les Etats Membres continueront d'aider la bibliothèque, en lui faisant parvenir, par exemple, des exemplaires gratuits de toutes les publications officielles qui peuvent intéresser l'ONU, ce qui ne demandera pas un très grand sacrifice de leur part, mais aidera considérablement l'Organisation.

32. En terminant, je voudrais remercier encore une fois la Fondation Ford de son don extrêmement généreux et exprimer l'espoir que la nouvelle bibliothèque des Nations Unies, où seront consignés les efforts constants de toutes les nations pour résoudre de concert leurs problèmes, deviendra en quelque sorte le symbole de ces efforts.

33. M. FULTON (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: C'est pour moi un plaisir que de prendre la parole en de telles circonstances et, en tant que membre de la Cinquième Commission et nouveau représentant de mon pays, je me félicite de l'unanimité avec laquelle la Cinquième Commission a adopté le projet de résolution dont elle était saisie.

34. Nous nous détournons un instant des problèmes mondiaux qui nous occupent, nous accomplissons ensemble un nouveau pas en avant dans la voie qui est celle des Nations Unies: nous décidons de construire une nouvelle bibliothèque. Nos idées, les espoirs que nous avons mis dans les plans et les programmes visant à édifier un nouveau centre où nous pourrions étudier et travailler ensemble à l'ONU sont en train de prendre une forme concrète. Nous sommes sur le point d'édifier une des grandes bibliothèques du monde, une bibliothèque qui sera au service de tous les peuples du monde.

35. Le dévouement au bien public de la Fondation Ford et de ses fondateurs et administrateurs nous offre l'occasion d'accepter le don à l'ONU d'une bibliothèque entièrement nouvelle. Ce geste est tout à l'honneur des donateurs et il nous incite à jeter un coup d'œil en arrière et à remercier tous ceux, et ils sont nombreux, qui ont travaillé et peiné pour faire de l'Organisation des Nations Unies l'institution respectée et l'instrument de paix et de progrès qu'elle est devenue.

36. En nous associant aux autres délégations pour accepter ce don, nous voulons marquer notre confiance et notre foi en l'avenir de l'Organisation des Nations Unies. Nous donnons ainsi à l'Organisation le moyen de mieux accomplir sa tâche et de mieux faire face aux exigences du monde nouveau et plein de promesses qui s'offre aujourd'hui à tous les peuples du monde. L'ONU est pour nous symbole d'optimisme, de confiance et d'espoir. En construisant une bibliothèque pour le présent et pour l'avenir, nous traduisons la foi et la confiance des milliers d'enfants et de jeunes gens de tous les pays qui se pressent dans les couloirs de ce bâtiment afin d'apprendre ce qu'est l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies.

37. Depuis quelque temps déjà, il était évident qu'il faudrait édifier une nouvelle bibliothèque pour abriter la collection de livres et de documents de l'ONU, qui s'enrichit rapidement. Notre bibliothèque compte déjà quelque 200.000 volumes. C'est la collection la plus complète au monde des documents et des publications de l'Organisation des Nations Unies, de la Société des Nations, des institutions spécialisées et d'autres organisations internationales. C'est le centre principal auquel s'adressent les chercheurs et les érudits de toutes les régions du monde qui désirent mieux connaître ou mieux enseigner l'origine et l'évolution des efforts de l'homme pour aboutir à la coopération internationale. La bibliothèque des Nations Unies est devenue indispensable au Secrétariat et aux institutions spécialisées, ainsi qu'aux délégations et aux missions permanentes des Etats Membres. Le diplomate qui doit hâtivement se renseigner sur l'origine d'une politique, l'histoire d'un différend ou d'un problème sur lequel il sera appelé à émettre un avis autorisé se dirigera tout naturellement vers les fichiers de la bibliothèque, de même que le représentant à la recherche d'éléments propres à appuyer la thèse de son gouvernement.

38. Hier au soir, je pensais précisément au rôle que pourra jouer cette bibliothèque et, plus nous y réfléchissons, plus nous nous rendons compte que l'histoire du monde est, jusqu'ici, faite de beaucoup d'incertitudes. Pensons donc à ce que sera l'histoire lorsqu'on disposera de tous les éléments permettant d'étudier et de travailler en commun pour assurer la paix et le progrès, à mesure que l'histoire prendra forme à l'Organisation des Nations Unies même.

39. Ma délégation estime que, pour le peuple américain, c'est un honneur et une source de satisfaction que de se joindre aux autres peuples et aux autres nations pour célébrer la décision de construire la nouvelle bibliothèque. Elle votera donc pour le projet de résolution dont l'Assemblée générale est saisie.

40. M. BERARD (France): La Fondation Ford a offert un don de 6.200.000 dollars pour doter l'Organisation des Nations Unies d'une bibliothèque nouvelle. La Cinquième Commission a adopté à l'unanimité un projet de résolution favorable, manifestant ainsi les sentiments de reconnaissance avec lesquels ce geste a été accueilli.

41. En prenant aujourd'hui la parole au nom de la délégation française, je veux, à mon tour, rendre publiquement hommage à la générosité de la Fondation Ford et exprimer le vœu que l'Assemblée générale ratifie le projet de résolution par un vote à l'unanimité.

42. Nulle initiative ne pouvait être plus favorable à l'objectif visé par l'ONU et à la tâche qui lui est dévolue de faire régner l'entente et de développer la coopération entre les peuples. Cette coopération et cette entente ne peuvent résulter que d'une compréhension toujours plus grande entre des civilisations, entre des nations que ne séparent plus aujourd'hui les distances. On a dit que comprendre rend intelligent et que, dans notre métier de diplomates, il s'agit de comprendre beaucoup plus que de juger. On ne peut certes entretenir d'animosité à l'égard d'un peuple que l'on connaît bien. La connaissance réciproque est ainsi à la base de la collaboration internationale et de la paix. "Je suis — disait Lamartine — ami de toute âme qui pense; la vérité est mon pays."

43. Cette connaissance réciproque ne peut être fondée sur de simples contacts, sur de simples fréquentations, si répétées qu'elles soient. Pour pénétrer jusqu'à l'âme des peuples, il faut entrer plus avant, il faut atteindre leur civilisation. Si nous n'allons pas jusqu'à dire, comme Auguste Comte, que "les morts gouvernent les vivants", du moins reconnaissons-nous que, pour comprendre le présent, il faut se référer sans cesse à l'héritage spirituel du passé, afin de retrouver les grands courants qui ont façonné le monde. De cette connaissance, le livre est le véhicule nécessaire. Nul doute que l'instrument de travail que la Fondation Ford va mettre à la disposition des représentants des 82 Etats Membres et des fonctionnaires du Secrétariat ne facilite nos recherches, n'enrichisse nos dossiers de séances, ne rapproche enfin les uns des autres nos esprits.

44. Souhaitons que la bibliothèque reconstruite et agrandie reflète la diversité de nos cultures et de nos langues, car cette diversité ne doit pas être considérée comme un obstacle à une meilleure compréhension entre les peuples, mais bien comme une source d'enrichissement mutuel. Je sais que nous pouvons, en cette matière, faire confiance à l'éminent savant qu'est notre bibliothécaire pour procéder à un choix qui fasse de cet instrument de travail le fidèle reflet de la pensée universelle.

45. M. DE FREITAS-VALLE (Brésil) [traduit de l'anglais]: L'Organisation des Nations Unies est et doit toujours être essentiellement un acte de foi. Même si elle peut disposer de tous les instruments nécessaires à l'exercice quotidien de son activité, elle doit compter, pour atteindre ses idéaux, sur la force qui vient de l'esprit. Certes, l'efficacité de ses entreprises est nécessairement fonction de l'appui qu'elle reçoit des Etats Membres, mais la source véritable de son élan se situe au-delà de ses bâtiments ou des bureaux gouvernementaux et remonte à l'individu et à l'opinion publique.

46. C'est dans ce sens que je voudrais — et je suis sûr de me faire aussi l'interprète de mes collègues d'Amérique latine — dire quelques mots du don fait à l'ONU par la Fondation Ford. Il est incontestable qu'une nouvelle bibliothèque, répondant aux nécessités fonctionnelles et esthétiques du Siège, était indispensable, d'où notre profonde gratitude pour la générosité de la Fondation Ford, dont le geste reflète une fois de plus cette noblesse bien connue qui inspire son action. Pour nous, cependant, ce geste revêt encore une plus grande valeur, parce qu'il symbolise l'importance croissante de la place que l'ONU occupe dans le monde et qui lui attire de tous les points du monde la confiance chaleureuse d'êtres humains qui n'ont pas de rapports officiels avec elle. Le don de la Fondation Ford fait honneur à son conseil d'administration et il traduit le souci de servir la cause de la paix et de la compréhension entre tous les peuples. Puisse cet exemple être suivi!

47. Au moment où nous acceptons cette utile addition aux avoirs de l'Organisation des Nations Unies, je souhaite, au nom de la délégation brésilienne et de mes collègues d'Amérique latine, exprimer l'espoir que l'Assemblée générale, approuvant les sentiments qui ont inspiré le projet de résolution, en adoptera le texte à l'unanimité.

48. M. AIKEN (Irlande) [traduit de l'anglais]: Les paroles exaltantes que le Président a prononcées au

début de la présente session [795ème séance] sont encore dans toutes les mémoires. Nous espérons tous que la présente assemblée méritera en fait d'être appelée "Assemblée de la paix" et qu'un long avenir d'activités pacifiques et constructives s'ouvre devant l'Organisation des Nations Unies.

49. Sur la même note d'espoir survient fort à propos, et comme un heureux augure, le don magnifique d'une grande fondation philanthropique, qui va permettre à l'ONU d'ériger un bel et durable édifice dédié au développement des connaissances internationales. Puisse cette nouvelle bibliothèque des Nations Unies servir de symbole à notre volonté collective de triompher de l'ignorance où nous sommes les uns des autres et qui est l'une des causes essentielles de la peur, de la haine et de la guerre!

50. Je viens de parler de la générosité de la Fondation Ford, mais je voudrais souligner également la confiance qu'elle implique en l'avenir de l'Organisation des Nations Unies. Ceux qui ont la responsabilité d'utiliser au mieux les fonds importants dont ils assurent la gestion sont des hommes prudents et prévoyants. S'ils se sont décidés, après mûre réflexion, à s'écarter quelque peu des précédents en octroyant un tel don pour la construction d'une bibliothèque appropriée des Nations Unies, c'est qu'ils ont été gagnés à cette cause par le plaidoyer convaincant du Secrétaire général et par leur propre étude de l'œuvre des Nations Unies. Cette décision s'inscrit dans la tradition léguée par Henry Ford.

51. Il me paraît séant d'évoquer ici, en ma qualité de représentant du pays dont furent originaires les ancêtres d'Henry Ford, le souvenir de cet homme remarquable. Sa famille venait du comté de Cork, région de l'Irlande dont les fils ont une solide réputation de perspicacité et de générosité. L'histoire atteste qu'Henry Ford était abondamment pourvu de ces deux qualités. La fondation qui porte son nom, et dont son génie a permis l'activité étendue et bienfaisante, poursuit noblement cette tradition. Ce don, accordé à une organisation dont l'objectif essentiel est la paix, reflète l'un des grands soucis qui ont préoccupé Ford durant son existence. Cet homme, qui fut l'un des grands architectes de la société industrielle d'aujourd'hui et qui croyait profondément à l'action bienfaisante de l'industrie, fut horrifié par le spectacle révoltant d'une société industrielle en temps de guerre, et il résolut de faire tout ce qu'un homme pouvait faire pour y mettre fin. Le nouveau bâtiment qui va s'élever sur notre esplanade et où se poursuivra une si grande part de notre travail portera témoignage de sa foi — et de la foi de ceux qui ont poursuivi son œuvre — dans les grands principes qui sont maintenant gravés dans la Charte des Nations Unies.

52. M. DE THIER (Belgique): Au cours de la discussion sur le projet de budget pour 1960 à la Cinquième Commission, la délégation belge a déjà eu l'occasion de remercier la Fondation Ford de son geste magnifique en faveur de l'Organisation des Nations Unies.

53. Ma délégation tient à déclarer à présent qu'elle partage entièrement les sentiments qui ont inspiré les auteurs du projet de résolution qui nous est soumis et qu'elle votera avec joie en sa faveur. Elle apprécie vivement la générosité de la Fondation Ford qui va permettre à l'ONU de posséder enfin une bibliothèque

moderne dont elle avait grand besoin et qui embellira considérablement le Siège.

54. La délégation belge ne veut pas manquer non plus de féliciter et de remercier le Secrétaire général et ses collaborateurs, notamment M. Cordier, d'avoir su mener à bonne fin les négociations qui ont abouti à cette heureuse décision.

55. Sir John CARMICHAEL (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Au nom de la délégation du Royaume-Uni, je tiens à m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour exprimer la gratitude que nous éprouvons devant le geste si généreux et si clairvoyant de la Fondation Ford.

56. Il est inutile de souligner l'importance qu'une bibliothèque de la plus haute qualité présente pour la marche de l'ONU. La bibliothèque des Nations Unies est une source indispensable pour le travail du Secrétariat; elle fournit d'importants services aux missions des Etats Membres installées à New York; enfin, ses abondantes collections spécialisées sont à la disposition des savants et des chercheurs qui viennent les consulter non seulement des Etats-Unis mais aussi de tous les points du monde.

57. Les services que la bibliothèque est appelée à fournir se sont accrus avec l'augmentation du nombre des Etats Membres et ils continueront de s'accroître en fonction du développement de l'activité de l'ONU et de l'intérêt de plus en plus marqué du public. Le personnel de la bibliothèque s'est acquitté de sa tâche avec un dévouement et une compétence admirables, mais les locaux dans lesquels il travaille sont depuis longtemps inadéquats. Le don de la Fondation Ford assurera à ces importantes collections un cadre digne d'elles et enrichira en même temps le Siège permanent de l'ONU d'un élément architectural aux lignes sobres et harmonieuses.

58. Le don généreux de la Fondation Ford n'est soumis à aucune condition, si ce n'est que le nouveau bâtiment devra satisfaire aux plus hautes exigences de qualité et être conçu et équipé suivant les normes les plus modernes. Ce n'est pas là à proprement parler une condition; nous dirions plutôt qu'il s'agit d'une obligation dont nous devons nous montrer dignes, et nous sommes sûrs que la nouvelle bibliothèque des Nations Unies saura s'en acquitter et répondre ainsi à l'attente de la grande Fondation qui lui a donné naissance et des principes et des idéaux de l'Organisation qu'elle est appelée à servir.

59. Mme ROSSEL (Suède) [traduit de l'anglais]: Le 29 octobre 1959, la Cinquième Commission a adopté à l'unanimité le projet de résolution relatif au don de la Fondation Ford pour la construction, l'ameublement et l'équipement du nouveau bâtiment qui abritera la bibliothèque des Nations Unies au Siège permanent de l'Organisation. La Suède considère comme un privilège et un plaisir d'avoir été l'un des nombreux auteurs du projet de résolution dont l'Assemblée est maintenant saisie et que, ma délégation en est sûre, elle va aussi adopter à l'unanimité, comme il le mérite.

60. De nombreuses délégations ont exprimé leur gratitude, à la Cinquième Commission et ici même, pour le don magnifique de la Fondation Ford, ainsi que leur reconnaissance des efforts et du travail accomplis à cet égard par le Secrétaire général, le Directeur de son Cabinet et ses collaborateurs. Je ne

puis donc que répéter ce qui a déjà été dit, mais la chose me paraît parfaitement justifiée.

61. La délégation suédoise s'associe à toutes les délégations qui, soit à l'Assemblée générale, soit à la Cinquième Commission, ont rendu hommage à la générosité de la Fondation Ford et au succès des négociations que le Secrétaire général et M. Cordier avaient entreprises et qui ont abouti à une heureuse solution d'un problème urgent.

62. Les nombreuses contributions de la Fondation Ford au bien-être de l'humanité lui ont valu une réputation universelle. Son don généreux aux Nations Unies est conforme à ses traditions et à l'esprit qui préside à son œuvre. Il constitue une marque de confiance dans l'ONU. Nous pouvons tous en tirer quelque satisfaction: la confiance dans les buts et l'action des Nations Unies est d'une importance décisive pour le succès de l'Organisation.

63. A ces mots de gratitude il convient d'ajouter des félicitations que j'adresse à tous ceux qui, quelle que soit la nature de leurs liens avec l'ONU, auront prochainement à leur disposition, outre un personnel compétent et dévoué, les services d'une bibliothèque moderne de la plus haute qualité.

64. M. NESBITT (Canada) [traduit de l'anglais]: Ma délégation désire ajouter sa voix à celles qui ont rendu hommage à la Fondation Ford pour le don qui permettra à l'ONU de construire une nouvelle bibliothèque et qui est un signe de la générosité et de la compréhension de la Fondation.

65. La bibliothèque actuelle s'est révélée indispensable aux gouvernements et aux délégations qui les représentent ici, aux institutions spécialisées, aux savants et aux historiens, et aux nombreuses organisations non gouvernementales qui s'intéressent aux divers aspects des travaux de l'ONU. Mais l'Organisation a vu s'étendre à la fois son champ d'action et sa composition, et le bâtiment actuel ne répond plus à ses besoins. Le personnel de la bibliothèque s'est trouvé forcé de s'acquitter de sa tâche dans des conditions de plus en plus difficiles, au fur et à mesure qu'augmentaient le nombre des délégations et la réputation des services de bibliothèque.

66. La bibliothèque des Nations Unies possède une collection unique dont la richesse, dans le domaine spécialisé qui est le sien, ne peut guère être égalee par aucune bibliothèque, nationale ou autre. Pour bien remplir ce rôle unique, il faut qu'elle puisse se développer en même temps que l'Organisation elle-même. La Fondation Ford a permis d'entreprendre la construction d'un bâtiment qui pourra abriter de façon appropriée les volumes qui renferment les pensées et les propositions, les projets et les dispositions qui ont été conçus en de nombreuses langues et dans maintes parties du globe. La générosité de la Fondation nous offre un lieu de méditation et d'étude. C'est un don qui lui vaudra toujours la reconnaissance des Nations Unies.

67. M. DE LEQUERICA (Espagne) [traduit de l'espagnol]: A l'occasion de l'examen, à la présente séance, de la question intitulée "Bibliothèque de l'Organisation des Nations Unies: don de la Fondation Ford", la délégation espagnole désire très brièvement faire entendre sa voix, non pas tant en faveur du projet de résolution qui est présenté à notre examen, et dont nous ne doutons pas qu'il sera adopté à l'unanimité, que pour

exprimer à la Fondation Ford, de cette tribune, notre reconnaissance — que nous savons partagée par les autres délégations — pour le don généreux qu'elle a fait à l'Organisation, afin de lui permettre de construire un nouvel édifice destiné à abriter la bibliothèque de l'ONU.

68. Nous savons tous l'importance croissante des services de la bibliothèque des Nations Unies, qui, en raison de sa spécialisation, de sa situation géographique, de l'utilité et de la qualité de ses collections, est nécessairement appelée à être l'une des plus importantes du monde. Le rapport du Secrétaire général sur la bibliothèque [A/4231] est suffisamment explicite à cet égard, et il ne me paraît pas nécessaire d'y insister. Il est évident également que l'édifice actuel n'est pas en rapport avec les services que l'on en attend. Esthétiquement aussi, elle ne s'harmonise pas avec l'ensemble de constructions qui constituent le Siège. Aussi bien est-ce pour nous un sujet de profonde satisfaction que de penser que cette bibliothèque va pouvoir devenir ce qu'il convient qu'elle soit. Si l'humanité déplore encore l'incendie qui a détruit la bibliothèque d'Alexandrie, il est facile d'imaginer avec quelle joie elle doit accueillir non pas la naissance, mais la renaissance, d'une bibliothèque appelée à jouer un rôle historique aussi important que l'illustre édifice si tristement disparu.

69. La Fondation Ford, en faisant preuve d'une générosité et d'une largeur de vues dignes de tous éloges, vient, par le don qu'elle a fait, de répondre à un besoin qui devenait urgent. C'est pourquoi la délégation espagnole s'est jointe avec enthousiasme aux autres auteurs du projet de résolution par lequel l'Assemblée générale décide d'accepter le don de la Fondation Ford, adresse à cette fondation les remerciements des Nations Unies pour le don qu'elle a fait, qui n'est qu'un exemple de plus de cette forme admirable de contribution qu'apportent à la culture les institutions de bienfaisance, et dont le monde entier bénéficie.

70. Nous tenons enfin à exprimer ici au Secrétariat — et plus particulièrement au Secrétaire général et à M. Cordier — les félicitations de notre délégation pour l'habileté et le zèle dont ils ont fait preuve en menant à bonne fin les négociations entreprises avec la Fondation Ford pour atteindre le but qui se concrétise aujourd'hui par le projet de résolution soumis à l'approbation de l'Assemblée.

71. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): Si aucun autre représentant ne désire prendre la parole, nous pouvons considérer que, comme l'ont demandé tous les orateurs, l'Assemblée approuve à l'unanimité le projet de résolution dont la Cinquième Commission recommande l'adoption et qui figure dans son rapport [A/4252].

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

72. Le **PRESIDENT** (traduit de l'espagnol): L'Assemblée est saisie du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique^{1/} et d'un projet de résolution

présenté par la République arabe unie, la Tchécoslovaquie et l'Union sud-africaine [A/L.265]. En adoptant ce projet de résolution, l'Assemblée générale prendrait acte du rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

73. J'ai le plaisir de donner la parole au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, M. Sterling Cole.

M. de Freitas-Valle (Brésil), vice-président, prend la présidence.

74. M. COLE (Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique) [traduit de l'anglais]: Le rapport [A/4244] que j'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale traite de l'activité de l'Agence internationale de l'énergie atomique pendant la période allant du 1er juillet 1958 au 30 juin 1959. Il est donc le premier à embrasser toute une année l'activité de l'Agence et il représente, à beaucoup d'égards, l'exposé le plus important que nous ayons fait jusqu'à présent.

75. Au cours de la déclaration précédente que j'ai faite ici même [777ème séance], j'ai passé en revue quelques-uns des moyens par lesquels des relations plus étroites avaient été créées entre l'Agence et les institutions spécialisées des Nations Unies. J'ai également donné un aperçu des principaux domaines où l'activité de l'Agence semblait se développer, d'abord en fournissant directement des services aux Etats membres et, ensuite, en aidant à créer à travers le monde des conditions de sécurité pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

76. La période 1957-1958 avait été consacrée, dans une large mesure, aux travaux d'organisation et de mise sur pied des services que doit entreprendre toute nouvelle institution. En même temps, comme je l'ai indiqué l'année dernière, une base solide a été établie au cours de cette période en vue d'une collaboration et d'une coordination plus étroites entre l'Agence et les institutions spécialisées des Nations Unies dans les domaines d'intérêt commun. Grâce aux accords que nous avons conclus avec l'OIT, la FAO, l'UNESCO, l'OMS et l'OACI, des liens étroits de coopération s'établissent entre l'Agence et ces institutions. Les contacts réguliers qui sont maintenus entre les secrétariats aident à assurer la coopération qui est indispensable dans les questions d'intérêt commun.

77. La période 1958-1959 a été marquée, quant à elle, par des progrès considérables dans le programme propre de l'Agence. Nous avons accompli notre croisière d'essai et nous sommes maintenant en plein voyage. Il nous reste assurément beaucoup de chemin à faire pour atteindre bon nombre de nos objectifs initiaux. Mais nous estimons que la voie que suit l'Agence est la bonne, qu'elle répond aux besoins de la communauté internationale et tient dûment compte des limites dans lesquelles l'Agence doit maintenant fonctionner.

78. Permettez-moi de dire, en passant, que notre récente Conférence générale^{2/} a constitué, à mon avis, une démonstration très encourageante de la confiance que les Etats membres ont mise dans l'avenir de l'Agence et de leur volonté de faire en sorte qu'elle puisse s'acquitter avec efficacité des tâches qu'ils lui ont assignées.

^{1/} Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique à l'Assemblée générale des Nations Unies (1er juillet 1958-30 juin 1959). Transmis aux membres de l'Assemblée par une note du Secrétaire général (A/4244).

^{2/} La troisième session de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique a eu lieu à Vienne du 22 septembre au 2 octobre 1959.

79. Le rapport qui vous est présenté décrit de façon assez détaillée ce qu'ont été les réalisations et les buts du programme de l'Agence au cours de l'année écoulée. Je n'entreprendrai pas de passer en revue tout ce qui a été fait au cours de cette année. Je me contenterai de donner, très brièvement, des indications sur celles de nos activités principales qui intéressent les Membres de l'Organisation des Nations Unies.

80. L'assistance technique a continué à constituer une partie de plus en plus importante du travail de l'Agence. La pénurie de spécialistes de l'énergie nucléaire se fait sentir, non seulement dans les régions peu développées, mais aussi dans les pays techniquement avancés. Nous avons maintenant désigné environ 600 étudiants, appartenant à 42 pays différents, pour des stages de formation dans les centres spécialisés d'instruction et de recherche des Etats membres. Nous avons envoyé ou envoyons aux pays qui nous en ont fait la demande une cinquantaine de spécialistes qui aideront à mettre en œuvre des programmes en matière d'énergie atomique. Pour compléter son assistance technique, l'Agence a fourni des articles d'équipement atomique à 7 pays et elle a effectué des études préliminaires sur les besoins de ce genre de 16 autres pays, surtout dans les régions peu développées.

81. L'exécution de notre programme d'assistance technique a été considérablement accélérée grâce à la participation de l'Agence au Programme élargi d'assistance technique. Comme les programmes d'énergie atomique deviennent maintenant une partie intégrante des plans de développement des Etats membres et que l'appareil administratif de fonctionnement du Programme élargi s'améliore, nous pouvons nous attendre que de plus en plus de gouvernements demandent à bénéficier de l'assistance de l'Agence grâce aux fonds de ce programme.

82. L'Agence s'est acquittée pour la première fois de son rôle essentiel de fournisseur de matières nucléaires brutes en mettant à la disposition du Japon de l'uranium naturel pour un réacteur de recherche et l'on espère que le premier projet de fournitures de produits fissiles spéciaux — pour un réacteur de recherche autrichien — sera mis bientôt à exécution. Le Conseil des gouverneurs a approuvé à titre provisoire un ensemble de principes qui régiront les opérations de l'Agence afin de prévenir le détournement de ces matières à des fins non pacifiques, et l'on élabore maintenant des règlements détaillés dans le cadre de ces principes.

83. Une autre partie importante du travail de l'Agence a concerné des projets de recherche. Trente et un contrats de recherches portant sur divers problèmes d'un intérêt atomique immédiat tout particulier ont été passés avec des institutions de 14 pays. Un laboratoire de l'Agence est en construction près de Vienne et sera mis en service d'ici un an. Il permettra à l'Agence de développer ses travaux sur les normes, la santé et la sécurité, ainsi que sur l'analyse des matières, et élargira la gamme des services que l'Agence peut rendre à ses membres.

84. Mention spéciale doit être faite des perspectives qu'offre l'énergie nucléaire comme source de production d'énergie électrique dans l'avenir. Les progrès dans ce domaine ont été quelque peu retardés par différents facteurs, dont les plus importants ont été le coût élevé de construction des installations, l'appari-

tion d'excédents de production de certains combustibles classiques et l'abaissement qui en est résulté dans le coût de l'énergie électrique produite à partir de ces combustibles. On pense néanmoins que les progrès techniques et économiques permettront finalement à l'énergie nucléaire de concurrencer de plus en plus facilement les sources classiques d'énergie. Dans cette phase initiale, l'activité principale de l'Agence en matière d'énergie de source nucléaire a eu un caractère préparatoire et a consisté en études, enquêtes, programmes de formation, élaboration de règlements médicaux et de sécurité, ainsi qu'en fourniture d'aide pour la construction et l'alimentation en combustible des réacteurs de recherche et de formation.

85. Parmi les travaux de l'Agence, trois présentent un intérêt particulier pour l'ONU à cause de son activité propre dans des domaines connexes. L'aide pour l'expansion de la production d'énergie électrique comme moyen de favoriser le développement économique est une partie importante de l'activité économique de l'ONU. Comme je l'ai annoncé l'an dernier, l'Agence a entrepris une enquête importante et suivie sur les besoins des régions peu développées en énergie de source nucléaire, et elle accorde par suite une attention toute spéciale à la mise au point de réacteurs répondant à ces besoins. Les études de l'Agence en ce domaine ont par conséquent une double fin: d'une part, l'Agence se tient constamment au courant des progrès accomplis dans la mise au point des réacteurs qui présenteraient les caractéristiques techniques voulues et seraient d'un rendement suffisamment économique — question sur laquelle nous tiendrons une conférence l'année prochaine — et, d'autre part, elle poursuit une enquête sur les régions peu développées afin de trouver un certain nombre de cas où l'installation de génératrices nucléaires présenterait un intérêt à une date rapprochée. Pour cette seconde partie de nos études, nous avons bénéficié de la précieuse collaboration de l'Organisation des Nations Unies, des commissions économiques régionales et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, qui nous ont permis d'obtenir des données pour la comparaison de la rentabilité des centrales nucléaires et classiques, de même que d'autres données économiques d'ordre plus général, que l'ONU peut fournir elle-même. De tels renseignements sont indispensables pour permettre de juger de la possibilité d'installer de petites ou moyennes génératrices nucléaires dans les pays peu développés.

86. Un autre domaine d'intérêt commun est l'organisation de conférences scientifiques sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. L'œuvre de pionnier accomplie dans ce domaine par l'ONU a été d'un grand intérêt pour l'Agence et a fourni une base solide pour nos propres travaux. Depuis la première Conférence de Genève^{3/}, la spécialisation s'est notablement accentuée en cette matière et cette tendance se maintiendra probablement dans les années à venir; la même évolution s'est produite, comme on sait, dans toutes les autres branches de la science. Notre programme de réunions a été adopté en conséquence et consiste de plus en plus en petites réunions de spécialistes qui échangent des idées et se font part du résultat de leurs expériences sur des

^{3/} Première Conférence internationale des Nations Unies sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, tenue à Genève du 3 au 20 août 1955.

applications particulières de la science nucléaire, dans des conditions favorisant au maximum la réflexion et la discussion. Pendant les 12 derniers mois, on a commencé à organiser des réunions spéciales sur des sujets tels que l'emploi des sources de rayonnements intensifiés dans l'industrie, la technologie des réacteurs, les problèmes de la formation dans le domaine atomique, et divers aspects de l'emploi des isotopes radio-actifs en médecine, de même que des recherches sur les radiations et leur mesure. Une Conférence sur l'élimination des déchets radio-actifs^{4/} se tiendra dans quelques semaines à Monaco. Lorsque nos programmes auront pris toute leur extension, nous nous proposons d'organiser des réunions spéciales, à intervalles appropriés, sur tous les aspects de l'emploi de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Si l'Assemblée générale décide d'organiser un jour une troisième conférence, je suis sûr que l'Agence sera heureuse de participer à son organisation et de fournir à cette fin tout l'appui et toute l'aide qu'elle pourra.

87. Conformément aux recommandations du Comité consultatif scientifique de l'Agence, qui se compose des mêmes savants éminents que le Comité consultatif scientifique des Nations Unies, l'Agence s'efforcera de devenir le centre mondial d'échange de renseignements sur la fusion contrôlée et la physique du plasma; des réunions sur ce sujet feront partie de nos programmes futurs. A cet égard, je voudrais rappeler un événement qui, nous l'espérons, sera un grand stimulant pour les travaux de l'Agence. Comme l'on sait, les chefs des commissions de l'énergie atomique de l'Union soviétique et des Etats-Unis ont annoncé le 15 septembre 1959, pendant le voyage que M. Khrouchtchev a fait aux Etats-Unis, que leurs gouvernements se serviront de l'Agence comme centre dépositaire de tous leurs renseignements non secrets sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, y compris les réactions thermonucléaires contrôlées, la physique de grande énergie et les sciences biologiques.

88. Un troisième domaine d'intérêt commun est celui de la protection contre les radiations. Notre souci, en cette matière, est différent de celui de l'ONU, car les problèmes qui nous intéressent concernent uniquement la protection contre les radiations provenant des utilisations de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Néanmoins, du point de vue purement technique, beaucoup de nos problèmes intéressent directement aussi le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des radiations ionisantes.

89. En cette matière, l'activité de l'Agence consiste en des efforts de deux genres. D'une part, l'Agence met au point, avec la collaboration de l'ONU et d'autres organisations internationales, un ensemble de recommandations et de règles destinées à assurer la sécurité dans toutes les applications pacifiques de l'énergie atomique, c'est-à-dire, par exemple, l'emploi des isotopes radio-actifs, des réacteurs de recherche, des génératrices nucléaires, des réacteurs de propulsion et le transport des matières radio-actives. Un important premier pas a déjà été fait dans ce domaine. D'autre part, l'Agence encourage la recherche sur la protection contre les radiations par l'octroi de contrats de recherche et par des réunions scientifiques. Le dernier rapport [A/4119] du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets

des radiations ionisantes nous a fourni, à cet égard, un guide utile pour orienter les recherches. Outre qu'elle a accordé plusieurs contrats de recherche, l'Agence a organisé une petite réunion spécialisée sur les problèmes techniques de la mesure de la radio-activité dans des échantillons atmosphériques, biologiques ou autres. Nous nous maintenons en contact avec le Comité en ce qui concerne l'aménagement du laboratoire de l'Agence, et nous avons déjà pu fournir quelques services de laboratoire au Comité avec notre modeste équipement actuel. Nous espérons que le Comité, si l'Assemblée générale l'y autorise, tiendra quelques-unes de ses futures réunions au siège de l'Agence, ce qui permettra de resserrer encore la coopération entre les deux organismes.

90. Un lien de plus a été noué entre l'Agence et les Nations Unies quand j'ai présenté notre premier rapport au Conseil économique et social [E/3248], à sa vingt-huitième session, en juillet dernier. Le rapport annuel de l'Agence au Conseil économique et social complétera, en ce qui concerne certains domaines intéressant le Conseil, les liens directs très importants qui sont établis entre l'Agence et l'Assemblée générale aux termes de notre statut et de l'Accord régissant les relations entre les deux organisations [voir résolution 1145 (XII), annexe]. Il contribuera également, je crois, à améliorer la coordination et la coopération entre l'Agence et les institutions spécialisées dans les domaines d'intérêt commun. Il y a, en effet, des sujets sur lesquels des résultats ne peuvent être obtenus que si l'Agence bénéficie du concours et de l'expérience des spécialistes d'une autre institution. Je suis donc heureux de pouvoir dire que des relations de travail très satisfaisantes ont été créées sur tous les points d'intérêt commun et que nous prenons toutes dispositions pour conjuguer nos forces et éviter les doubles emplois dans tous les domaines importants.

91. J'ai dit, l'an dernier, que la nature de nos liens avec l'Organisation des Nations Unies impliquait que l'Agence devait devenir l'auxiliaire scientifique principal de l'ONU pour tous les travaux techniques concernant l'utilisation de l'énergie atomique. Notre rapport à l'Assemblée fait apparaître, je crois, que des progrès encourageants ont été faits dans ce sens.

92. Je pense que ce rapport montre que la première phase du développement de l'Agence est maintenant achevée et a été un succès. L'avis de notre Conférence générale, qui s'est terminée il y a quelques semaines, a été qu'au cours de l'année à venir l'Agence devrait étendre quelque peu son activité dans certains domaines et s'attacher surtout, pour ce qui est des autres domaines, à renforcer ses programmes actuels et à améliorer et perfectionner ses méthodes.

93. L'Agence internationale de l'énergie atomique, comme d'ailleurs les sciences et la technologie dont elle s'occupe, ne fait encore que commencer à s'acquitter du rôle si important que l'Assemblée générale a prévu pour elle. Sa contribution, dans les années à venir, peut dépasser de beaucoup son activité présente. Mais la réalisation de toutes les possibilités de l'Agence ne dépend pas seulement du progrès de la science et de la technologie nucléaires. Elle dépend plus encore de la mesure dans laquelle les membres de la communauté internationale parviendront à résoudre leurs divergences politiques et à créer les conditions d'une participation accrue et enthousiaste à la grande œuvre de lutte contre la faim, la maladie

^{4/} Conférence tenue à Monaco du 16 au 21 novembre 1959.

et la misère. Ce sont de tels facteurs qui, en dernière analyse, limitent les possibilités qu'a un organisme technique comme le nôtre de favoriser la coopération pacifique dans l'emploi de l'énergie atomique. Et c'est de la sincérité et de la ténacité des efforts que feront les Etats membres pour entretenir entre eux des relations harmonieuses que dépendra en définitive

le succès de cette lutte contre la faim, la maladie et la misère.

94. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Je pense exprimer les sentiments de toute l'Assemblée en remerciant M. Cole de son très important rapport.

La séance est levée à 12 h 45.